

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir M. MAGLICA) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME MARTIN) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT) - M. HELIE (pouvoir MME VANDRIESSE) - Mme TCHURUKDICHIAN (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Jardin des Sciences - Projets 2015 - Demandes de subventions

Monsieur Bard au nom de la commission culture, animation et attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2011, le conseil régional de Bourgogne et les Villes de Dijon, d'Autun et d'Auxerre poursuivent une politique commune en faveur de la biodiversité, basée sur la coordination des activités des trois muséums concernés. A ce titre, ces villes bénéficient de l'octroi de subventions notamment du conseil régional.

En 2015, la Ville est de nouveau susceptible de bénéficier d'une subvention de 23 000 € de la Région afin de mener des actions en lien avec l'Observatoire Régional de la Biodiversité. Les axes développés dans le cadre de ce partenariat entre les trois muséums et la Région sont les suivants :

Axe 1 - Mieux connaître et inventorier la biodiversité

A – Poursuite des inventaires sur les collections régionales et valorisation

Afin de mieux appréhender les modifications de la biodiversité au cours des décennies passées et d'envisager les scénarios incluant les modifications futures, il est primordial de compléter les études sur la biodiversité actuelle et passée.

B – Réalisation d'études sur la biodiversité urbaine/ Expertises

Dijon, dans le cadre de la mise en place de son Plan Biodiversité développe des inventaires faune/flore sur plusieurs sites de la collectivité en lien avec des projets d'aménagement.

Ces études de biodiversité urbaine intègrent les programmes de sciences participatives développés notamment par le Muséum National d'Histoire Naturelle (Vigie nature).

Axe 2 - Préserver et conserver la biodiversité

A – Création de dispositifs favorisant la biodiversité urbaine

Les Muséums de Bourgogne développent des actions éducatives participatives contribuant directement à favoriser la biodiversité en milieu urbain (abri à insectes, nichoirs...).

Chaque établissement initie en 2015 un programme de sensibilisation et d'actions en faveur des pollinisateurs sauvages.

B – Développement de nouvelles pratiques favorisant la biodiversité dans les villes

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Biodiversité, le Jardin des Sciences est étroitement associé aux réflexions sur les pratiques de gestion des espaces publics et des espaces verts favorisant la biodiversité urbaine.

C – Conservation de variétés végétales anciennes, semences locales ou présentant des intérêts pour la biodiversité.

D – Amélioration des conditions de conservation du patrimoine naturel régional en collection

Les bonnes conditions de conservation des collections des muséums autorisent des études de biodiversité passées et actuelles ainsi que leur numérisation à des fins de valorisation et de mise à disposition de la connaissance.

AXE 3 - Valoriser et sensibiliser

A – Développement des visio-conférences.

B – Réalisation d'expositions temporaires et permanentes sur la biodiversité.

Les trois muséums conçoivent et réalisent en 2015 de multiples expositions centrées sur les enjeux liés à la biodiversité. Éléments d'attractivité pour les établissements, lieux de connaissance et de partage des savoirs auprès de tous les publics, ces expositions sont produites par des équipes maîtrisant des savoirs muséographiques spécifiques. La circulation des expositions légères est prévue entre les muséums.

C – Mise en place de procédures d'éducation à l'environnement à l'aide notamment d'outils multimédias. Les évolutions technologiques sont régulièrement intégrées par les muséums, dans les domaines muséographiques, pédagogiques et de communication. Les caméras installées dans les nichoirs et ruches sont des outils analogues qui autorisent des échanges de fichiers vidéos. En 2015, une plateforme Internet permettant aux publics de déposer les photos des espèces qu'ils auront observées à Dijon sera mise en place (celle-ci est construite en conformité avec les protocoles nationaux afin que ces données locales alimentent les bases de données nationales).

D – Organisation de formations diverses

Les compétences développées par les muséums dans de nombreux domaines (muséographie, expertise, connaissances naturalistes, éducation à l'environnement ...) sont régulièrement partagées et transmises lors de formations (initiale comme continue).

E – Développement d'actions culturelles et pédagogiques autour de la connaissance de la biodiversité régionale.

Chaque muséum développe sur son territoire un programme d'actions culturelles et pédagogiques varié. Ainsi, à l'échelle de la Bourgogne, une programmation complémentaire est proposée.

En 2015, ces actions sont spécifiquement tournées vers la sensibilisation aux enjeux de la préservation de la biodiversité dite « ordinaire ».

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission culture, animation et attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet 2015 du Jardin des Sciences ;

2 - solliciter, au taux maximum, auprès de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville et notamment le conseil régional de Bourgogne, pour l'année 2015;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ